

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 18 avril 2018 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
 Jacinthe Breault
 Jean-Albert Lafontaine
 Robert Tellier
 Dominique Mondor
 Mannix Marion

M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2018

**2018-0418-
118**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2018, tel que soumis et préparé par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2018-0418-
119**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 19 785,48 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Retrait de M. Dominique Mondor, conseiller, de la table du conseil à 19 h 32

M. Dominique Mondor, conseiller, indique avoir un intérêt dans le prochain point de l'ordre du jour. Ce dernier se met en retrait de la table et ne participe pas aux délibérations sur le sujet ci-après.

M. Mondor se retire de la table à 19 h 32.

**Lettre de M. Jacques Desroches pour le Club Optimiste de Saint-Paul inc.
Re: Vente de garage, 5 et 6 mai 2018 - Demande d'autorisation pour vente
de hot-dogs et matériel requis pour cette activité**

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

**2018-0418-
120**

- 1- Que le Conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Paul inc. à tenir une activité de financement les 5 et 6 mai 2018 à l'occasion de la fin de semaine des ventes de garage par la vente de hot-dogs (casse-croûte) ainsi que l'utilisation du Pavillon du parc Amyot en cas de mauvaise température;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que le Club Optimiste de Saint-Paul possède déjà le permis requis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour la préparation d'aliments aux fins de vente;
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal invite le responsable de l'activité à contacter la directrice du Service des loisirs et de la culture, M^{me} Geneviève Babin, afin de prendre les arrangements nécessaires pour obtenir le matériel demandé;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Desroches du Club Optimiste de Saint-Paul inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Retour de M. Dominique Mondor, conseiller, à 19 h 33

M. Dominique Mondor reprend place à la table du Conseil à 19 h 33.

Rapport de l'inspecteur en bâtiments et en environnement, portant le numéro URB-04-2018 Re: Emploi d'été - Embauche d'un adjoint à l'inspecteur en bâtiments et en environnement

**2018-0418-
121**

Considérant que le désistement du candidat recommandé, M. Alexandre Gauthier, a été porté à l'attention du Conseil municipal;

Considérant la recommandation d'embauche en cas de désistement;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport portant le numéro URB-04-2018 et autorise l'embauche de M. Martin Brunet à titre d'adjoint à l'inspecteur en bâtiments et en environnement, pour une durée de 14 semaines, de la mi-mai à la fin août 2018;
- 3- Que le salaire horaire soit fixé à 15,71 \$ pour un étudiant au cégep en aménagement du territoire;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Martin Brunet et remise à M. Miguel Rousseau, inspecteur en bâtiments et en environnement.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-15-2018 Re: Demande d'approbation de Bell - Projet H45100

**2018-0418-
122**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le projet numéro H45100 de Bell Canada consistant à la pose de fibre optique de façon aérienne et souterraine dans le projet domiciliaire, Les Berges de l'Île Vessot, dont les travaux seront localisés comme suit:
 - ~ chemin du Vieux-Moulin;
 - ~ l'avenue du Littoral;
 - ~ place du Ruissellet;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, à signer la demande d'intervention ainsi que le plan CM-01 fourni par Bell Canada montrant l'emplacement des travaux pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution accompagne la demande et le plan à être transmis à M. Pierre-Alexandre Hinse, Bell Canada, 3000, boulevard Industriel #1, Laval (Québec) H7L 4C4.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-16-2018 Re: Demande d'approbation d'Hydro-Québec - Projet DCL-22285030

2018-0418-123

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le projet numéro DCL-22285030 d'Hydro-Québec, consistant au remplacement d'un poteau planté dans la même assiette que l'existant à la Place de l'Église et à l'installation d'un transformateur nécessaire à l'alimentation du commerce ayant le numéro civique 9, boulevard Brassard;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, à signer la demande d'intervention ainsi que le plan DCL-22285030_6589950/7803 fourni par Hydro-Québec montrant l'emplacement des travaux, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution accompagne la demande et le plan à être transmis à M. Hugo Léveillé, 1181, rue Raoul-Charette, Joliette (Québec), J6E 8S4.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-17-2018 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Travaux de rapiéçage de pavage et confection de dos d'âne allongés"

2018-0418-124

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul projette de faire exécuter des travaux de rapiéçage de pavage des rues et chemins dans la Municipalité ainsi que des travaux de confection de dos d'âne allongés;

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions pour la réalisation de ces travaux;

Considérant les soumissions reçues, lesquelles se détaillent comme suit:

	<u>Total (avant les taxes)</u>
9102-6963 Québec inc. Poitras asphalte 516, Grande Côte Ouest Lanoraie (Québec) J0K 1E0	68 490 \$
Asphalte Lanaudière inc. 540, Rang Sud Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0	80 820 \$
Bellerose Asphalte inc. 1085, rue Bélair Joliette (Québec) J6E 6X9	50 960 \$

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adjuge le contrat de travaux de rapiéçage de pavage et confection de dos d'âne allongés au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bellerose Asphalte inc., selon les quantités approximatives mentionnées au bordereau des prix de la formule de soumission, totalisant la somme de 50 960 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement de la garantie d'exécution du contrat au montant de 2 000 \$;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-18-2018 Re : Services professionnels - Plan directeur des réseaux pour le secteur de la Butte-à-Malo

**2018-0418-
125**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul projette faire réaliser un plan directeur (drainage pluvial, égout domestique et aqueduc) des infrastructures du secteur communément appelé "Butte-à-Malo";

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions pour la réalisation de ces travaux;

Considérant les propositions de services reçues;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels et mandate la firme EXP inc. pour la réalisation d'un plan directeur des réseaux pour le secteur de la Butte-à-Malo;
- 3- Que ces services soient retenus suivant l'offre de services datée du 12 avril 2018 selon un montant forfaitaire de 13 400 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Isabelle Mireault, ingénieure, M. Ing. de la firme Les Services EXP inc. et remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-05-2018 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour le mois de mars 2018

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce rapport.

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-18-2018 Re: Embauche de personnel - Soirée des bénévoles 2018

**2018-0418-
126**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à l'embauche de deux personnes dans le cadre de la Soirée des bénévoles qui aura lieu le samedi 21 courant;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-18-2018 et autorise l'embauche des personnes ci-après afin d'opérer le bar au cours de la Soirée bénévoles suivant le taux horaire à pourboire:
 - . Ariane Bujold
 - . Charles-Antoine Mallette
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-19-2018 Re: Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019

**2018-0418-
127**

Considérant que le Conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière au développement des collections auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications et nomme M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de mandataire de la Municipalité;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite demande et à y joindre tous les documents afférents;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les documents à être transmis au ministère de la Culture et des Communications.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-10-2018 Re: Rapport du trésorier d'élection concernant le remboursement des dépenses électorales des candidats autorisés

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce rapport.

Protocole d'entente à intervenir et signature d'un acte de servitude relatif à:

- 1) **l'installation d'un branchement d'égout sur la rue Parent pour desservir l'immeuble situé au 13, chemin Saint-Jacques sur le lot 2 903 128 du cadastre du Québec, propriété de Pierre Payette Construction inc. et**
- 2) **le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable alimentant le 13, chemin Saint-Jacques et le 6, rue Parent**

**2018-0418-
128**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal se montre favorable et autorise l'élaboration d'un protocole d'entente et d'un acte de servitude à intervenir entre la Municipalité et Pierre Payette construction inc., propriétaire de l'immeuble situé au 13, chemin Saint-Jacques, concernant les travaux en lien avec un branchement d'égout sur la rue Parent pour desservir le lot 2 903 128 du cadastre du Québec ainsi que le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable alimentant le 13, chemin Saint-Jacques et le 6, rue Parent;
- 2- Que les services administratifs soient chargés de préparer ou de faire préparer un protocole d'entente et un acte de servitude à soumettre à l'attention du Conseil municipal.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de MM. Yves Liard et Yanick Liard, présidents d'honneur de la 30^e édition du tournoi de golf du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin
Re: Invitation au tournoi annuel de golf - mercredi 30 mai 2018

2018-0418-129

Considérant que le Conseil municipal croit opportun que la Municipalité de Saint-Paul soit représentée à certaines activités ou manifestations publiques et croit pertinent de soutenir financièrement certains organismes;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal délègue deux personnes pour participer à la 30^e édition du tournoi de golf du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra le mercredi 30 mai 2018 et à cette fin, autorise l'acquisition de deux (2) billets au coût de 160 \$ chacun;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Sébastien Lamarche, ingénieur, Infrastructures de la firme Exp
Re: Infrastructures - Bourg Boisé, phase III - Décompte progressif n° 2 - Dossier PAUM-00240995

2018-0418-130

Considérant la recommandation de paiement #2 relative aux travaux d'infrastructures du Bourg Boisé, phase III, décrétés par le règlement numéro 563-2017;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 13 014,01 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur, Les Excavations Michel Chartier inc.;
- 3- Que la somme de 13 014,01 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2018-0307-070;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2017-000989;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sébastien Lamarche, ingénieur, Infrastructures de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Nouveau président au Comité de jumelage de Valréas

2018-0418-
131

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal adresse ses sincères félicitations à M. Alain Tailland, élu à titre de nouveau président du Comité de Jumelage de Valréas;
- 2- Que les présentes félicitations soient accompagnées de vœux de succès dans la réalisation des projets à venir en espérant qu'il soient à la hauteur de ses attentes;
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal profite de l'occasion pour adresser ses sincères remerciements à M. Bruno Valle pour le temps consacré et les services rendus depuis 2009 comme président du Comité de Jumelage;
- 4- Que le Conseil municipal souligne la constante collaboration de M. Valle dans tous et chacun des dossiers en lien avec la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Tailland et à M. Bruno Valle.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 564-2017, règlement concernant les animaux – 769, app. 103, boulevard de l'Industrie: - Article 7.1 : Chien non tenu ou retenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir de ce terrain - Infraction survenue le 24 février 2018

2018-0418-
132

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le représentant du Carrefour canin de Lanaudière à signer le constat d'infraction en rapport avec l'article 7.1 du règlement numéro 564-2017 et ses amendements qui stipule ce qui suit:

Article 7.1:

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif adapté à la taille et aux capacités de l'animal (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

- 2- Que le Conseil municipal précise que cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ conformément à l'article 16.1 dudit règlement, à l'égard du contrevenant ci-après:

M^{me} Myriam Mainville 769, app. 103, boulevard de l'Industrie

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Diana Aubert, personne chargée de l'application de la loi pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
 - M^{me} Isabelle Boutin, greffière, Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 564-2017, règlement concernant les animaux – 769, app. 3, boulevard de l'Industrie: - Article 14.a : Garde de chien méchant, dangereux - Infraction survenue le 24 février 2018

2018-0418-133

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le représentant du Carrefour canin de Lanaudière à signer le constat d'infraction en rapport avec l'article 14-a du règlement numéro 564-2017 et ses amendements qui stipule ce qui suit:

ARTICLE 14: La garde des chiens ci-après mentionnés constitue une nuisance et est prohibée:

- a) Tout chien méchant, dangereux ou ayant la rage;

- 2- Que le Conseil municipal précise que cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ conformément à l'article 16.1 dudit règlement, à l'égard du contrevenant ci-après:

M^{me} Myriam Mainville 769, app. 103, boulevard de l'Industrie

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Diana Aubert, personne chargée de l'application de la loi pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
 - M^{me} Isabelle Boutin, greffière, Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Joseph Beaudry:

M. Beaudry demeurant au 106, chemin Guilbault, Saint-Paul, souligne que, depuis la rénovation cadastrale, il aurait perdu une quinzaine de pieds de largeur sur sa propriété du chemin Lavaltrie.

M. Beaudry est informé qu'une consultation auprès d'un arpenteur-géomètre devrait l'éclairer sur la situation.

M^{me} Henriette Champoux:

M^{me} Champoux demeurant au 310, boulevard Brassard, Saint-Paul, émet des commentaires sur la situation de M. Beaudry.

M. Philippe Ducharme:

M. Ducharme, membre du Club Optimiste de Saint-Paul inc., demeurant au 200, rue Lasalle, Saint-Paul, félicite et remercie le personnel et les élus municipaux de leur excellente collaboration dans tous les dossiers sous l'égide du Club Optimiste de Saint-Paul.

Au nom du Conseil municipal, M. le maire, Alain Bellemare, remercie M. Philippe Ducharme et l'ensemble des membres du Club Optimiste de Saint-Paul pour leur implication et dévouement auprès de la jeunesse pauloise.

Fin de la séance ordinaire du 18 avril 2018 à 19 h 55.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2018.

Certificats de crédits disponibles:

Résolutions

Certificat

2018-0418-124

2018-000484

2018-0418-125

2018-000485

2018-0418-129

2018-000486

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint